

Le Président Du Syndicat Mixte du Haras

À

PREFECTURE des Côtes d'Armor



BORDEREAU D'ENVOI

- Délibération délégation de signature au président du Syndicat Mixte du Haras,
- Délibération convention Ecurie D'Ydill, balades en attelage,
- Délibération relative aux Ecuries du Père Noël,
- DM 1 2024
- Participation des collectivités 2025
- Tarifs 2025
- Délibération relative aux dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2025
- Tableau des effectifs 2025
- Délibération d'emprise foncière stationnement espace Lamballe Terre et Mer
- Délibération d'emprise foncière du chemin des palefrenier à Lamballe Armor
- Délibération mise en œuvre télétransmission au contrôle de légalité
- Créances irrecouvrables de faible montant

Le Président – Fabien VITEL

Syndicat Mixte du Haras du Haras de Lamballe

Place du Champ de Foire 22400 LAMBALLE ARMOR

Tél: 02 96 50 06 98 - SIRET: 200 003 887 00011